



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

**Arrêté N° 20 - 149 BAC**

**portant nomination des membres de la commission consultative  
chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle  
vivant  
pour la région Bourgogne-Franche-Comté**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif aux missions et à l'organisation des directions régionales des affaires culturelles ;

**VU** le décret n°2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;

**SUR** proposition de la directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté :

**ARRETE**

**Article 1er :**

Il est institué auprès du Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté une commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant.

## **Article 2 :**

Sont nommées, membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant de la région Bourgogne-Franche-Comté, pour les années 2021 et 2022, les personnalités qualifiées suivantes :

### Pour le collège Musique :

- Madame Viviana AMODEO, directrice de l'ESM Bourgogne – Franche-Comté
- Madame Sophie BELLAMY, directrice artistique à La Péniche de Chalon
- Madame Pascale MARTINEZ, directrice du CRD de Montceau-Les-Mines
- Madame Mathilde DAROSEY, directrice de la SMAC Echo System, Scey-sur-Saône
- Madame Frédérique JANAND, directrice de l'EPCC Réso à Nevers
- Madame Géraldine TOUTAIN, conseillère artistique et responsable formation de la Cité de la Voix à Vézelay
- Monsieur David DEMANGE, directeur du Moloco à Audincourt
- Monsieur Jean-Michel MATHE, directeur du Festival International de Musique de Besançon
- Monsieur Sylvain BRIAND, directeur de la SMAC le Silex à Auxerre
- Monsieur Mathieu SPIEGEL, directeur du Festival International de Musique Universitaire à Belfort
- Monsieur Vincent IHLE, directeur de la Poudrière, salle de musiques actuelles
- Monsieur Nicolas CHARRIERE, directeur du CRD de Dole
- Monsieur Christian DUCHANGE, directeur de La Minoterie de Dijon
- Monsieur Christophe JONEAU, directeur de la Fraternelle, Saint-Claude
- Monsieur Robert LLORCA, directeur du CRR du Grand Chalon

### Pour le collège Danse :

- Madame Céline CHATELAIN, directrice du service culturel, Ville de Morteau
- Madame Nathalie PERNETTE, chorégraphe
- Madame Laëtitia MERIGOT, responsable des relations publiques à La Fraternelle de Saint-Claude
- Madame Marisa HAYES, co-directrice du festival international de Vidéo danse de Bourgogne et rédactrice en chef des cahiers repères CDCN La Briqueterie
- Madame Agathe LORNE, secrétaire générale à La Minoterie de Dijon
- Madame Claire CLÉMENT, secrétaire générale au théâtre d'Auxerre
- Madame Sylvie ROBALDO, praticienne choréologue en analyse fonctionnelle du mouvement, Dijon
- Monsieur Benjamin HOUAL, professeur de danse contemporaine CRR du Grand Besançon Métropole
- Monsieur Gilles RONDOT, administrateur de la compagnie 1desSi
- Monsieur Laurent DEVEZE, directeur de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon
- Monsieur Rachid KASSI, danseur chorégraphe Chalon-sur-Saône
- Monsieur Lucien AMAR-ARINO, secrétaire général du CCN de Belfort
- Monsieur Géraud MALARD, secrétaire général, conseiller artistique danse à l'Espace des Arts de Chalon
- Monsieur Frédéric SEGUETTE, directeur du CDCN de Dijon
- Monsieur Olivier GANZERLI, directeur adjoint de l'EPCC Réso à Nevers

## Direction régionale des affaires culturelles

### Article 3 :

Le secrétariat de la commission est assuré par la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté.

### Article 4 :

La directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne- Franche-Comté.

Fait à Dijon, le 29 JUIL. 2020



**Bernard SCHMELTZ**